



**Commune de
Villorsonnens**

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
EXTRAORDINAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2005
A LA HALLE POLYVALENTE
A ORSONNENS**

Présidence :	M. Gaston Blanc, syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	69 citoyens et citoyennes actifs
Scrutateurs :	M. Christian Piller M. André Dupré
Excusées :	Mme Marguerite Donnier Mme Christiane Egger

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle du 09 septembre 2005;
- le bulletin communal n° 14;
- l'affichage aux piliers publics;
- le site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée apte à délibérer.

Au nom du Conseil communal, M. Blanc, Syndic, salue cordialement tous les citoyens et citoyennes présents et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 avril 2005. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com.
2. Vente de l'auberge du Gibloux à Villarsiviriaux
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission financière
4. Divers

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, l'assemblée est informée que la séance est enregistrée ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. **Le procès-verbal** de l'assemblée du 25 avril 2005 n'apporte aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

2. Vente de l'auberge du Gibloux à Villarsiviriaux :

M. François Wicky rappelle que l'assemblée communale du 20 décembre 2004 avait accepté la vente du café de Villarsiviriaux.

Depuis lors, le Conseil communal a publié à plusieurs reprises des annonces dans les journaux régionaux et par affichage aux piliers publics.

Pour information, la parcelle mise en vente a une surface de 1'457 m². Dans ce secteur, il restera l'art. 591 de 1'134 m², l'art. 592 de 592 m² + le terrain de l'ancienne porcherie, qui tous sont des terrains à bâtir communaux.

L'intérêt porté à cet objet a été faible et seule une offre écrite a été déposée dans les délais soit jusqu'au 04 juillet 2005.

L'offre reçue émane de M. Hugo Straehl, retraité, domicilié en France, qui propose le montant de Fr. 230'000.00.

Le bâtiment serait mis à disposition de la famille de sa fille, M. et Mme Risse, domiciliés actuellement à Sorens, qui nous assure de son intention ferme de procéder à la réouverture de l'établissement dans un proche avenir.

Depuis bientôt 2 ans, le café est fermé et inoccupé. Le Conseil communal a remarqué que les charges annuelles de ce bâtiment vide s'élèvent à environ Fr. 15'000.00.

Le Conseil communal encourage l'approbation de cette proposition de vente.

Questions :

M. Didier Chassot demande si le bâtiment est vendu avec le mobilier.

M. Wicky répond qu'il est vendu dans l'état actuel avec le mobilier restant soit, tables, chaises, une cuisine fonctionnelle, une chambre froide au sous-sol.

M. Marc Berset estime que le Conseil communal devrait remettre des annonces en fixant un montant de Fr. 300'000.00 à 350'000.00 et pense que quelqu'un devrait être intéressé.

M. Gaston Blanc précise que le prix ne peut pas être imposé, c'est l'intéressé qui fait une offre.

Il est demandé si nous avons bien tous les papiers et M. Blanc répond que nous avons les papiers de la banque et que c'est grâce à ceux-ci que l'assemblée a été convoquée.

Pas d'autres questions n'étant posées, la proposition du Conseil communal soit "la vente du café de Villarsiviriaux pour le prix de Fr. 230'000.00" est soumise au vote.

La vente est acceptée par 60 oui contre 5 non.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

2. Election complémentaire d'un membre à la Commission financière :

Le 27 avril 2005, M. Antoine-Marie Berset, membre de la Commission financière, nous informait de sa démission de cet organe.

La loi sur les communes stipule qu'une commission financière doit être composée d'au moins 3 membres. Renseignement pris auprès de la Préfecture, cette dernière nous a recommandé de mettre ce point à l'ordre du jour si une assemblée extraordinaire était fixée.

Le Conseil communal n'ayant pas de personne à proposer, il attend que lui soit désigné des noms.

M. Bleuler propose M. Pierre Boivin qui accepte la candidature.

Selon l'art. 19 de la loi sur les communes, l'élection a lieu au scrutin de liste.

M. Pierre Boivin est élu par :
64 bulletins valables
2 nuls
3 blancs.

M. le Syndic le remercie pour son engagement.

3. Divers :

Toiture de la halle

M. Blanc fait part à l'assemblée du manque de réaction des entreprises et de l'architecte face au problème d'étanchéité de la toiture de la halle. Aux dernières nouvelles, nous avons dû leur écrire durement pour enfin obtenir une réaction.

Depuis lors, une séance a eu lieu entre assureurs et une expertise est envisagée tout prochainement.

M. Blanc relève le désintéressement scandaleux de ces professionnels. Lorsqu'une solution sera trouvée, les citoyens en seront informés.

Déchetterie

M. Bertschi informe que la mise en zone d'intérêt général du terrain destiné à la construction de la déchetterie a été enfin acceptée.

Les divers services de l'Etat ont rendu leur préavis favorable à la demande préalable à cette construction.

La demande de mise à l'enquête publique paraîtra le 30 septembre 2005 dans la Feuille Officielle. La construction de la déchetterie communale devrait normalement débuter avant la fin de l'année.

Consultation pour le plan d'aménagement local (PAL)

Le 20 décembre 2004, l'assemblée communale avait donné son accord pour la révision du PAL.

Les questionnaires de consultation à la population relatifs à la préparation de la révision générale de notre PAL ont été analysés.

Les 64 dossiers retournés au bureau communal permettront à l'urbaniste de prendre en compte des remarques d'intérêt général pour notre commune et de voir si une suite peut être donnée à des revendications plus personnelles.

Les propriétaires de terrains à bâtir ayant formulé des demandes de modifications seront consultés prochainement et des informations seront transmises à la population durant les "étapes clés" de cette révision.

Le Conseil communal espère terminer cette première étape de révision au niveau communal pour pouvoir transmettre le dossier au canton à la fin de l'année 2005.

M. Wicky annonce que la commune possède des terrains en zone à bâtir. Ils sont situés à Villarsiviriaux, à proximité du café; à Villargiroud, au lieu-dit "Au Montilier" avec une surface d'env. 1'600 m² et env. 3'200 m² en face du magasin Flag. Une liste est à disposition à l'administration communale.

Intervention des citoyens :

M. Meinrad Defferrard souhaite des éclaircissements au sujet de la mensuration du débit des sources privées.

M. Denis Repond informe que ces mesures ont été prises dans le but de connaître le débit des eaux claires se déversant à la STEP.

Mme Claire Künzli-Pivetaud se plaint des feux fait dans un quartier à Orsonnens et de la fumée qui s'en dégage. Ces feux sont alimentés par des objets qui

devraient être normalement destinés aux objets encombrants. Elle demande si une loi existe dans ce sens. M. Christian Chassot confirme ces dires.

M. Piller profite de cette intervention pour annoncer qu'il a également remarqué que tous les samedis matin des feux sont faits au bois de Forel.

Réponse de M. Blanc : normalement nous n'avons pas le droit de faire du feu sauf pour brûler des feuilles sèches, des branches ou autres et à condition que les voisins ne soient pas gênés. Cependant, il faudrait peut-être chercher à dialoguer avec son voisin avant de prendre des mesures plus sévères.

Mme Künzli et M. Chassot sont invités à donner les noms des personnes concernées en fin d'assemblée. Le Conseil communal en débattrra lors de sa prochaine séance. Il est vrai que si la situation devait continuée, le Conseil communal serait dans l'obligation de procéder à des dénonciations auprès de la Préfecture.

Personne ne demandant la parole, M. le Syndic remercie les membres présents, le Conseil communal et lève la séance à 20h50. Une verrée est offerte.

La Secrétaire
J. Morel

Le Syndic
G. Blanc